

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234

28 mars 2000

SOMMAIRE

Andalos S.A.H., Luxembourg	page 11215	Laram S.A.H., Luxembourg	11228
Ascina S.A., Luxembourg	11187	Libelux S.A., Luxembourg	11225
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg	11230	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	11229
B.B.V. Equilibrium Investment Fund, Sicav, Luxembourg	11222	Marinia Holding S.A., Luxembourg	11211
Berlux Trading S.A.	11211	Megatown Holding International S.A., Luxembourg	11224
Cefima S.A., Luxembourg	11232	Megatown International S.A., Luxembourg	11224
Citibond, Sicav, Luxembourg	11220	Mikinest S.A.	11212
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg ...	11223	Molene Financière Holding S.A., Luxembourg ...	11216
Cutec S.A., Luxembourg	11224	Nordan Beteiligungs- und Finanzierungsgesellschaft S.A.H., Luxembourg	11227
DDD S.A., Luxembourg	11232	Ocean Services Company S.A., Luxembourg ...	11223
DG Bank Luxembourg S.A., Strassen	11189, 11190	Omegaphi S.A.H., Luxembourg	11226
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	11186	Oppenheim Obligationen Europa	11189
Dricllem S.A.H., Luxembourg	11227	Palca Investments S.A.H., Luxembourg	11226
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	11227	Privilege Portfolio, Sicav, Luxembourg	11225
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	11222	Publi Europe S.A., Strassen	11216
Eufinvest, Sicav, Luxembourg	11220	Pure S.A.	11211
Eufi-Rent, Sicav, Luxembourg	11221	Rayca Finance S.A., Luxembourg	11216
Eureko, Sicav	11219	Romed International S.A., Luxembourg	11229
Eurobridge, Sicav, Luxembourg	11218	Roosevelt Investment S.A.	11213
Eurocleg S.A., Luxembourg	11218	Saekacoatings S.A., Strassen	11228
Eurotruck (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	11218	Sepvar Holding S.A.H., Luxembourg	11213
Exxon Holding S.A., Luxembourg	11229	Silbermauer S.A., Luxembourg	11188
Federal Finance Holding S.A., Luxembourg	11230	Sinabe S.A.H., Luxembourg	11226
Fimiproperties S.A., Luxembourg	11218	Socipar S.A., Luxembourg	11226
Financière de l'Elbe S.A.H., Luxembourg	11220	Sofidra S.A., Luxembourg	11192
Finantex S.A., Luxembourg	11223	Sogemindus S.A.H., Luxembourg	11213
Findel Invest S.A. Holding, Strassen	11229	Soparsec S.A.H., Luxembourg	11217
Fonditalia, Fonds Commun de Placement	11190	So.Par.Trans. S.A., Luxembourg	11223
Foodex Holding S.A., Luxembourg	11219	Stahlbeteiligungen S.A., Luxembg 11186, 11187, 11188	
Foxitec S.A., Luxembourg	11225	Stallen Holding S.A., Luxembourg	11232
Gesteuro S.A., Strassen	11228	Status, S.à r.l., Luxembourg	11201
I.N.B.C. S.A., Luxembourg	11212	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg ..	11206, 11209
Inter Conseil S.A.H., Luxembourg	11209, 11211	Twany S.A.	11205
Interiron S.A., Luxembourg	11186	Valau S.A., Luxembourg	11224
International Aviation Fund S.C.A., Luxembourg	11217	Valoria S.A.	11205
International Securities Fund S.A., Luxembourg	11231	Wallabies Holding S.A., Luxembourg	11230
Intervest S.A.	11212	Walu S.A.H.	11212
Invesco Taiwan Growth Fund, Sicav, Luxembourg	11213	W.P.B.P.H., Western Pine Beetle Protection Holding S.A., Luxembourg	11205
Jucaze S.A. Holding	11205	WSP Investment S.A.H., Strassen	11217
Laguna Estates S.A., Luxembourg	11196		

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Dear Shareholders,

We are pleased to inform you that with effect on March 29th, 2000 the Company shall transfer its Custodian, Central Administration Services and Registrar and Transfert Agent to BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., as well as its Registered Office.

Your new contacts with BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., will be pleased to answer any of your questions on:

- Tel: 00.352.45.35.45.20.40
- Fax 00.352.25.07.21.20.40
- Address: 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The new prospectus of the Company is available at the new Registered Office situated at the above address.

(01156/755/15)

The Board of Directors.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Dear Shareholders,

We are pleased to inform you that, as from March 17, 2000 no more subscription fee to the benefit of the Sub-Funds shall be retained and the offer price per Share will correspond to the Net Asset Value and may be increased by a subscription fee of up to 5% of the Net Asset Value to be distributed to or to be retained by the placing agents.

In addition, please note that with effect on December 20, 1999, the compartment DIGITAL FUNDS DIGITAL EUROPE has been closed.

The new prospectus of the Company is available at the Registered Office of the Fund.

(01157/755/12)

The Board of Directors.

STAHLBETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 14.849.

INTERIRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.590.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

- 1) du Conseil d'Administration de la société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 14.849), aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000,
- 2) du Conseil d'Administration de la société anonyme INTERIRON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 69.590), aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration prémentionnés resteront annexés aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré et requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1. La société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbante) entend fusionner avec la société anonyme INTERIRON S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbée) par absorption de cette dernière par la première.
2. La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.
3. Les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2000.
4. Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre, aucune action privilégiée n'est émise.
5. Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.
6. Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels

ainsi que des rapports de gestion tels que visés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée de la société absorbante, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

b) la société absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Attestation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Zimmer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 février 2000, vol. 412, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2000.

E. Schroeder.

(12927/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2000.

STAHLBETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.849.

ASCINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.409.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

1) du Conseil d'Administration de la société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B. 14.849), aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000.

2) du Conseil d'Administration de la société anonyme ASCINA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 71.409),

aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration prémentionnés resteront annexés aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré et requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1. La société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbante) entend fusionner avec la société anonyme ASCINA S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbée) par absorption de cette dernière par la première.

2. La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

3. Les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2000.

4. Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre, aucune action privilégiée n'est émise.

5. Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6. Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion tels que visés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée de la société absorbante, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

b) la société absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Attestation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Zimmer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 février 2000, vol. 412, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2000.

E. Schroeder.

(12928/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2000.

STAHLBETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.849.

SILBERMAUER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.531 .

PROJET DE FUSION

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

1) du Conseil d'Administration de la société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B. 14.849),

aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000,

2) du Conseil d'Administration de la société anonyme SILBERMAUER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C. Luxembourg B. 69.531),

aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 1^{er} février 2000.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration prémentionnés resteront annexés aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré et requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1. La société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbante) entend fusionner avec la société anonyme SILBERMAUER S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, 17, (société absorbée) par absorption de cette dernière par la première.

2. La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

3. Les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2000.

4. Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre, aucune action privilégiée n'est émise.

5. Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6. Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion tels que visés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée de la société absorbante, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- b) la société absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Attestation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Zimmer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 février 2000, vol. 412, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2000.

E. Schroeder.

(12929/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2000.

OPPENHEIM OBLIGATIONEN EUROPA.

Das Verwaltungsreglement des nach dem Luxemburger Gesetz vom 19. Juli 1991 als «Fonds Commun de Placement» errichteten Sondervermögens OPPENHEIM OBLIGATIONEN EUROPA ändert sich wie folgt:

Artikel 12 Ziffer 1 wird nach dem ersten Halbsatz gestrichen.

Artikel 18 Ziffer 3 lautet neu:

Dieses Verwaltungsreglement trat in seiner ursprünglichen Fassung am 1. Januar 1999 in Kraft und wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 18. Januar 1999 veröffentlicht.

Vorstehende Änderungen treten fünf Tage nach ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, am 3. April 2000 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 6. März 2000.

OPPENHEIM INVESTMENT MANAGEMENT
INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Luxemburg, den 6. März 2000.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE
LUXEMBURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, vol. 534, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15601/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2000.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 15.579.

Im Jahre zweitausend, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DG BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 15.579, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft DG BANK LUXEMBOURG S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 28. Dezember 1977, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 9 vom 17. Januar 1978.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 19. Mai 1999, welche im Mémorial, Recueil C, Nummer 620 vom 18. August 2000 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Erwin Thömmes, directeur adjoint der DG BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Pontpierre, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Michael Marx, Bankangestellter, wohnhaft in Schweich-Issel.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Da alle Aktien Namensaktien sind, wurden die Aktionäre per Schreiben vom 28. Januar 2000 zu dieser Generalversammlung eingeladen.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 11.977.572 (elf Millionen neunhundertsevenundsiebzigtausendfünfhundertzweiundsiebzig) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Verwaltungsvorstand abgeschlossen.

Sie bleibt gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

IV. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Festlegung der ordentlichen Generalversammlung der DG BANK LUXEMBOURG S.A. auf den 28. des Monats März um 11.00 Uhr.

Satzungsänderung. Artikel 25: (1)

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die ordentliche Generalversammlung der DG BANK LUXEMBOURG S.A. auf den 28. des Monats März um 11.00 Uhr festzulegen und infolgedessen Artikel 25 (1) wie folgt abzuändern:

«**Art. 25.** (1) Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet jeweils am 28. des Monats März um 11.00 Uhr, am Sitz der Gesellschaft oder an dem in den Einberufungsschreiben bestimmten Ort statt. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder ein Samstag, so wird sie auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.»

Die ordentliche Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1999 beschliesst, findet somit am 28. März 2000 statt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Thömmes, M. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 122S, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. März 2000.

F. Baden.

(14748/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2000.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 15.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 2000.

F. Baden.

(14749/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2000.

**FONDITALIA, Fonds Commun de Placement Luxembourgeois à Compartiments Multiples
et à Capitalisation Intégrale des Revenus.**

REGLEMENT DE GESTION

Modifications

Entre:

1. La SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FONDITALIA,
avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains
(la «Société de Gestion»)

et

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.,
avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains
(la «Banque Dépositaire»)

il a été convenu de modifier le règlement de gestion comme suit:

Art. 3. Objet et caractéristiques du Fonds

– paragraphe 2: remplacer «13 compartiments» par «18 compartiments»;

– paragraphe 3: à compléter in fine comme suit:

« * FONDITALIA BOND UK («F14»);

* FONDITALIA EQUITY USA SMALL CAP («F15»);

* FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS LATIN AMERICA («F16»);

* FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS EUROPE («F17»);

* FONDITALIA FREE BOND («F18»);»

Art. 4. Politique d'investissement

– paragraphe 3-point (11) à reformuler comme suit:

« (11) FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS ASIA, exprimé en EURO, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé – dans le respect des restrictions d'investissement prévues à l'article 5 ci-après – des Etats asiatiques en voie de développement. Ces Etats sont: Chine, Hong Kong, Indonésie, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan et Thaïlande.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL AC FAR EAST FREE EX JAPAN, valorisé en EURO.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous. »

- ajouter après le point (13) le texte suivant:

« (14) FONDITALIA BOND UK, exprimé en EURO, constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire à taux fixe et variable libellées en Livres Sterling.

Les investissements seront effectués indépendamment de la durée des valeurs mobilières.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index SALOMON SMITH BARNEY UK GOVERNMENT BOND INDEX, valorisé en EURO.

(15) FONDITALIA EQUITY USA SMALL CAP, exprimé en EURO, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions émises par des sociétés – caractérisées par une capitalisation limitée – cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé des Etats-Unis d'Amérique.

L'investissement dans des sociétés caractérisées par une capitalisation limitée comporte un risque plus élevé que celui normalement lié à des investissements dans des valeurs mobilières de sociétés de premier ordre, caractérisées par une taille considérable.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL USA SMALL CAP, valorisé en EURO.

(16) FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS LATIN AMERICA, exprimé en EURO, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé – dans le respect des restrictions d'investissement prévues à l'article 5 ci-après – des Etats de l'Amérique Latine en voie de développement suivants: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou et Vénézuéla.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FREE LATIN AMERICA, valorisé en EURO.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous.

(17) FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS EUROPE, exprimé en EURO, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé – dans le respect des restrictions d'investissement prévues à l'article 5 ci-après – des Etats de l'Europe en voie de développement suivants: République Tchèque, Grèce, Pologne, Russie, Turquie et Hongrie.

Le compartiment n'effectuera pas, pour l'instant, d'investissements en Russie. Dans le cas où il en est décidé autrement dans le futur, les souscripteurs seront informés moyennant un addendum au présent Règlement décrivant les risques spécifiques potentiellement liés à de tels investissements.

Le benchmark du compartiment est constitué de l'index MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS EUROPE, valorisé en EURO.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous.

(18) FONDITALIA FREE BOND, exprimé en EURO, constitué de valeurs mobilières de nature obligataire aussi bien à taux fixe qu'à taux variable qui garantissent l'exemption de l'impôt de succession en Italie, tels que des titres de l'Etat italien, garantis par l'Etat italien ou équivalents.

Les investissements seront effectués indépendamment de la durée des titres.

Le benchmark du compartiment est constitué par «l'index de capitalisation générale du Marché Télématique des titres de l'Etat italien», élaboré par M.T.S. S.p.A.

En ce qui concerne les points 11, 16 et 17, il s'avère que l'investissement dans les marchés des Etats en voie de développement implique un risque plus grand que celui habituellement associé aux investissements en valeurs mobilières des pays développés. Le risque réside dans le fait que la performance des pays émergents et de leurs marchés tend à fluctuer plus sensiblement, le degré de volatilité des marchés étant plus élevé. Cette volatilité accrue est due à un certain nombre de facteurs politiques, monétaires et économiques, notamment un système politique et économique moins stable et des données financières moins fiables relatives aux valeurs des sociétés négociées sur ces marchés. »

Art. 6. Banque Dépositaire

– paragraphe 3, lire:

«Les moyens propres de FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A. étaient de 20.099.010,- ECU au 31 décembre 1998.»

Art. 7. Société de Vente

– paragraphe 3: remplacer «31 décembre 1997» par «31 décembre 1998»;

– paragraphe 4, lire:

«Ses moyens propres s'élèvent à la date du 31 décembre 1998 à 769.121.021.527,- Lires Italiennes».

Art. 16. Charges et Frais des participants

- paragraphe l, point A) * 1), compléter la liste des compartiments en actions comme suit:
«FONDITALIA EQUITY USA SMALL CAP, FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS LATIN AMERICA et FONDITALIA EQUITY EMERGING MARKETS EUROPE».
- compléter la liste des compartiments en obligations comme suit:
«FONDITALIA BOND UK et FONDITALIA FREE BOND».
- point A * 2) lire: « . . . seront appliqués les taux maxima suivants:
– sur les compartiments en actions indiqués au point précédent 1)
[. . . même texte . . .]
– sur les compartiments en obligations indiqués au point précédent 1)».

Art. 17. Frais et charges incombant au Fonds

- paragraphe 1 a) tiret 2, lire:
«1/12 par mois de 0,85 % pour les compartiments FONDITALIA EURO BOND SHORT TERM et FONDITALIA FREE BOND».

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

SOCIETE DE GESTION
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FONDITALIA
La Société de Gestion
Signature

FIDEURAM BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
La Banque Dépositaire
Signatures

Pour copie conforme
BONN & SCHMITT & STEICHEN
Avocats
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12717/275/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2000.

SOFIDRA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P. O. Box 3136, British Virgin Islands.

2.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Both of them hereby represented by Xavier Pauwels, employee, residing in Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The party sub 1 acting as founder and the party sub 2 acting as subscriber of the company.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name SOFIDRA S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 100 (one hundred) shares without nominal value, carrying one voting right in the general assembly.

The authorized capital is set at EUR 500,000,000.- (five hundred million euros).

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares by virtue of proxies given under private seal to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

However, any resolution to buy or to sell all or part of assets immobilised by the Company must be approved by the unanimity of directors.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Friday in the month of September at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2000.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, predesignated, ninety-nine shares	99
2.- Gérard Becquer, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is as now at the disposal of the Company SOFIDRA S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about sixty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 2.- Mrs Noëlla Antoine, companies director, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 3.- Mr Pascal Roumiguie, companies director, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December, 31st, 2000.

Second resolution

Is elected as auditor:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December, 31st, 2000.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P. O. Box 3136, Iles Vierges Britanniques.

2.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Tous deux ici représentés par Xavier Pauwels, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée SOFIDRA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents million d'euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Toutefois, toute décision de vendre ou acquérir tout ou partie d'actifs immobilisés par la société doit être prise à l'unanimité des administrateurs.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de septembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2000.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Gérard Becquer, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société SOFIDRA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 2.- Madame Noëlla Antoine, administrateur de sociétés, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 3.- Monsieur Pascal Roumiguie, administrateur de sociétés, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Troisième résolution:

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Pauwels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 94, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

J. Elvinger.

(04798/211/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

LAGUNA ESTATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) JENSEN INVESTMENTS S.A., a company with registered office in Tortola (British Virgin Islands), here represented by Mrs Isabelle S. Lagarde, director of companies, residing in Walferdange, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 24, 1999.

2) WEDEL HOLDINGS S.A., a company with registered office in Tortola (British Virgin Islands), here represented by Mrs Isabelle S. Lagarde, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 24, 1999.

Said proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited company (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of LAGUNA ESTATES S.A. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euros, divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) Euros each.

The authorized capital is fixed at two million (2,000,000.-) Euros, divided into twenty thousand (20,000) shares having a par value of one hundred (100.-) Euros each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed in the «Mémorial Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of June at eleven a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2000.

2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) JENSEN INVESTMENTS S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) WEDEL HOLDINGS S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) Euros is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes, the share capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand (75,000.-) francs.

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Emmanouil Melegrinos, attorney at law, residing in Thessaloniki, Greece,

b) Mr Peter J. Milne, réviseur d'entreprises, residing at Aspelt,

b) Mr David B. Begbie, director of companies, residing in Dalheim.

3) The following is appointed Auditor:

Mr R. John Usher, Chartered Accountant, residing in Geneva (Switzerland).

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2001.

5) The Company shall have its registered office at 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JENSEN INVESTMENTS S.A., une société ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), ici représentée par Madame Isabelle S. Lagarde, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 décembre 1999

2) WEDEL HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Isabelle S. Lagarde, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAGUNA ESTATES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions (2.000.000,-) d'Euros, divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) JENSEN INVESTMENTS S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) WEDEL HOLDINGS SA, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) Euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Emmanouil Melegrinos, «attorney at Law», demeurant à Thessaloniki, Grèce,
 - b) Monsieur Peter J. Milne, réviseur d'entreprises, demeurant à Aspelt,
 - d) Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur R. John Usher, «Chartered Accountant», demeurant à Genève (Suisse).
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5) Le siège de la société est fixé au 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Lagarde, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 5, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(04792/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

STATUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

MICALDO TRUST, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot St Peter Port, Guernsey Channel Islands, GY1 4PW,

hereby represented by Mrs Ingrid Moinet, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of STATUS, S.à r.l.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euros), represented by 130 (one hundred and thirty) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2000.

Payment - Contributions

MICALDO TRUST, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

MICALDO TRUST, dont le siège social est établi à National Westminster House, Le Truchot St Peter Port, Guernsey Channel Islands, GY1 4PW,

ici représentée par Mlle Ingrid Moinet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de STATUS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille Euros), représenté par 130 (cent trente) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Libération - Apports

MICALDO TRUST, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Moinet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 48, case 3. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

J. Elvinger.

(04799/211/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 27.890.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 7 mars 2000.

Pour extrait conforme
INTERCORP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14096/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 27.890.

—
EXTRAIT

Les administrateurs Messieurs Nico Schaeffer, Mathis Hengel et Madame Dany Gloden-Manderscheid ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Gilbert Hellenbrand, ont démissionné, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 28 février 2000.

Pour extrait conforme
INTERCORP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14097/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

W.P.B.P.H., WESTERN PINE BEETLE PROTECTION HOLDING S.A.,
Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.031.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 9 février 1999 (Vol. 519, fol. 64, case 2) et déposé au registre de commerce le 10 février 1999, publié au Mémorial C, N° 291 du 27 avril 1999.

Le bilan au 25 mars 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.B.P.H., WESTERN PINE BEETLE PROTECTION
HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14224/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

TWANY S.A., Société Anonyme (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 27.104.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2000, vol. 534, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16172/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2000.

VALORIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 27.104.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2000, vol. 534, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16178/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2000.

**TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE TALMONDAISE, G.m.b.H.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.955.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE TALMONDAISE, G.m.b.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.955, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 38 du 27 janvier 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures vingt sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Diego Salciccia, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en société anonyme.
2. Changement de la dénomination en TALMONDAISE HOLDING S.A.
3. Changement de l'objet social de la société en holding 29: l'article 4 aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

4. Augmentation de capital à concurrence de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

5. Souscription et libération intégrale des 750 actions nouvelles par des versements en espèces.

6. Fixation de la date de l'Assemblée Générale au 3ème jeudi du mois de novembre à 10.45 heures.

7. Refonte complète des statuts.

8. Acceptation de la démission des gérants et décharge.

9. Nominations statutaires.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

Les sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles sont souscrites à l'instant même par les associés actuels dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Les sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE TALMONDAISE, G.m.b.H. en société anonyme sans changement de personnalité juridique, conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il résulte d'un rapport établi en conformité avec l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales par UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, que la valeur globale de l'actif net de la société à responsabilité limitée transformée est au moins égale au montant de son capital, soit cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

Il est certifié que les fonds propres sont suffisamment élevés de façon qu'avec une incorporation du montant actuel du capital social à concurrence de LUF 500.000,-, ainsi qu'un versement de LUF 750.000,-, le capital de LUF 1.250.000,- est disponible pour la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes sont échangées dans la même proportion contre mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en TALMONDAISE HOLDING S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et d'adopter la forme d'une société holding.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de TALMONDAISE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale, Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de novembre à dix heures quarante-cinq à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission des gérants et leur donne décharge.

Septième résolution

L'Assemblée décide de procéder aux nominations statutaires suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Aubange.
- Monsieur Etienne Gillet, employé privé, demeurant à Rulles.

2) Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société FIDUPARTNER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, N. Weyrich, D. Salciccia, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 60, case 12. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

F. Baden.

(04960/200/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

**TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE TALMONDAISE, G.m.b.H.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

F. Baden.

(04961/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

INTER CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.567.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme holding INTER CONSEIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.567, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 703 du 15 décembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jean Leomant, Directeur d'INTER MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant à Schrassig,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Rose, Conseiller juridique, demeurant à Champigneulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Kayser-Neuss, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de créer des actions privilégiées sans droit de vote et fixation du dividende privilégié auquel elles auront droit.

2. Augmentation du capital à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de LUF 3.000.000,- à LUF 6.000.000,- par la création et l'émission de 3.000 actions privilégiées sans droit de vote.

3. Renonciation par l'actionnaire à son droit de souscription préférentiel uniquement pour cette première augmentation de capital.

4. Souscription et libération.

5. Conversion en euros de la valeur nominale des actions pour la porter de LUF 1.000,- à EUR 25,-, se traduisant par une seconde augmentation de capital à concurrence de EUR 1263,89 pour le porter de son montant actuel de LUF 6.000.000,- à EUR 150.000,-.

6. Souscription et libération à concurrence de 100% par BNP LUXEMBOURG S.A. et les deux nouveaux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital soit un versement de:

631,95 EUR pour BNP LUXEMBOURG S.A.

568,75 EUR pour la Société GESPRAL

63,19 EUR pour Monsieur Jean-Paul Delattre.

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la création d'actions privilégiées sans droit de vote à hauteur de 50 % de son capital tel qu'il sera augmenté lors de l'augmentation de capital ci-après.

Les titulaires d'actions privilégiées auront le droit de recevoir des fonds légalement disponibles pour le paiement des dividendes, un dividende annuel cumulatif et préférentiel payable en espèces sur un montant par action égal à 20 % de la valeur nominale d'une action privilégiée.

Les titulaires d'actions privilégiées auront également le droit de recevoir, sur une base non cumulative et non privilégiée, un montant des dividendes déclarés par les actionnaires de la Société en assemblée générale, à condition que les montants à distribuer soient légalement disponibles pour le paiement d'un dividende. L'assemblée générale des actionnaires décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les actions privilégiées auront tous les droits décrits aux articles 44 à 46 de la Loi du 10 août 1915.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), jouissant des droits et avantages ci-avant spécifiés.

L'actionnaire renonce expressément à son droit de souscription préférentiel uniquement pour cette première augmentation de capital.

Souscription et libération

Les trois mille (3.000) actions nouvelles privilégiées sans droit de vote sont souscrites à l'instant même par:

- la Société GESPRAL, ayant son siège social 14, rue Royale, 75 008 Paris, ici représentée par Monsieur Jean Leomant, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 27 décembre 1999, ci-annexée, à hauteur de deux mille sept cents actions	2.700
et par	
- Monsieur Jean-Paul Delattre, Directeur Financier, demeurant à Gruson, ici représenté par Monsieur Jean Leomant, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 27 décembre 1999, ci-annexée, à hauteur de trois cents actions	300
Total: trois mille actions	3.000

Les trois mille actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) ou son équivalent en euros se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social et la valeur nominale des actions de francs luxembourgeois en euros au taux de change de 1,- EUR = 40,3399 LUF.

Le capital social est désormais fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une deuxième augmentation de capital à concurrence de mille deux cent soixante-trois euros quatre-vingt-neuf cents (1.263,89 EUR) pour porter le capital à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des six mille (6.000) actions de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR).

Cette augmentation de capital est libérée par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans la société par un versement en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires et trois mille (3.000) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 16 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 16. (Douzième alinéa, première phrase).

«Chaque action donne droit à une voix, sauf les actions privilégiées sans droit de vote qui disposent toutefois du droit de vote conformément à l'article 46 de la loi sur les Sociétés commerciales.»

Art. 18. (à partir du deuxième alinéa).

«L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel.

Les titulaires d'actions privilégiées auront le droit de recevoir des fonds légalement disponibles pour le paiement des dividendes, un dividende annuel cumulatif et préférentiel payable en espèces sur un montant par action égal à 20 % de la valeur nominale d'une action privilégiée.

Les titulaires d'actions privilégiées auront également le droit de recevoir, sur une base non cumulative et non privilégiée, un montant des dividendes déclarés par les actionnaires de la Société en assemblée générale, à condition que les montants à distribuer soient légalement disponibles pour le paiement d'un dividende. L'assemblée générale des actionnaires décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés seront effectués en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la société et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Leomant, S. Rose, A. Kayser-Neuss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 39, case 12. – Reçu 30.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

F. Baden.

(04968/200/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

INTER CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

F. Baden.

(04969/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

MARINIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 47.059.

Par la présente, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., donne sa démission comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 1999.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

M. Claude

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15123/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2000.

PURE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.303.

Messieurs Charles Ewert et Jean-Pierre Schumacher ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société mentionnée avec effet immédiat.

Le siège social se trouvant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, est dénoncé avec effet immédiat.

Le Commissaire aux Comptes la société API, SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2000, vol. 534, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15154/588/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2000.

BERLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Roger Boel, Dorpstraat 8, B-9260 Serskamp, démissionne du poste d'administrateur de la société BERLUX TRADING S.A., constituée le 8 août 1995 par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 543 du 24 octobre 1995), et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mars 2000.

R. Boel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15652/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2000.

WALU S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 28.407.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société WALU S.A.H., que les administrateurs actuellement en place à savoir Monsieur Raymond Le Lourec et Monsieur Max Galowich ont remis leur démission avec effet immédiat.

Simultanément, la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en les bureaux de laquelle la société WALU S.A.H. avait fait élection de son siège social, dénonce, avec effet immédiat, le siège de ladite société, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis, sans siège connu à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 1999.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15206/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2000.

WALU S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 28.407.

Par la présente, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., donne sa démission comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 1999.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15207/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2000.

INTERVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 12.921.

EXTRAIT

Le liquidateur Monsieur Emile Schneider a démissionné et le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2000.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, vol. 534, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15395/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2000.

MIKINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.521.

RECTIFICATIF

La publication dans le Mémorial C, n° 65 du 3 février 1999 est à considérer comme nulle et non avenue.

Par contre, les publications dans les Mémoires C, n° 730 du 1^{er} octobre 1999 et n° 867 du 18 novembre 1999, restent valables.

Luxembourg, le 16 février 2000.

Pour MIKINVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15517/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2000.

I.N.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.679.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(04962/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2000.

ROOSEVELT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

—
RECTIFICATIF

A la page 47409 du Mémorial C, n° 988 du 22 décembre 1999, il y a lieu de lire à l'intitulé:
ROOSEVELT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

(01047/XXX/6)

SOGEMINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00377/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SEPVAR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.314.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00551/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.250.

—
As the Extraordinary Meeting of Shareholders of INVESCO TAIWAN GROWTH FUND (the «Corporation») convened for the 22nd March, 2000 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Corporation in Luxembourg, at 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, on 28th April, 2000 at 3.45 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

1. addition to the first paragraph of article 4 of a reference to subsidiaries to allow the Corporation to establish, and invest through, wholly-owned subsidiaries;
2. addition to the second paragraph of article 4 of a reference to economic and social developments which may lead to a temporary transfer of the registered office abroad;
3. addition to article 5 of the possibility to issue different classes of shares;
4. addition to article 5 of the possibility for the Board of Directors to decide about the compulsory redemption of a class of shares if the Net Asset Value of the shares of such class falls below 5 million United States Dollars or for other compelling reasons, the possibility for shareholders to continue to request redemption or conversion of their shares of

such class, and of a provision regarding the assets which could not be distributed upon the close of the liquidation of such class;

5. amendment of article 6 by deleting the last sentence of the first paragraph regarding the issue of a confirmation of holding for registered shares and by providing for certification of shares by statements of account;

6. amendment to the current second paragraph of article 6 to delete the reference to several certificates for one registered holding and to insert in the current fourth sentence of this paragraph the word «bearer» before «share certificates»;

7. amendment to the current third paragraph of article 6 to delete the reference to share certificates in registered form and to insert the reference to confirmation of shareholding;

8. addition of a new paragraph in article 6 relating to conversions of bearer shares into registered shares and the absence of any conversion of registered shares into bearer shares;

9. insertion in the current fourth paragraph of article 6 of references to bank transfers and cheques to be sent to registered shareholders and to the powers of the board to determine the manner of payment of dividends to bearer shares in accordance with Luxembourg law;

10. addition of a new paragraph in article 6 providing for a prescription period for dividends of six years;

11. deletion of (a) of the current sixth paragraph of article 6 and addition of the words «if so requested by the Corporation, at its discretion, also signed by the transferee» to the conditions for signature of the declaration of transfers;

12. addition of a new paragraph to article 6 providing that in case of bearer shares the Corporation will consider the bearer and in case of registered shares it will consider the person in whose name the shares are registered as the full owner of the shares;

13. addition to the current ninth paragraph of article 6 of a reference to other distributions regarding the entitlement to fractions of shares;

14. insertion of a provision to the end of article 6 whereby the Corporation may pay redemption proceeds, distributions and other payments to either the first registered holder or to all joint holders together;

15. amendment of article 7 which shall be applicable only to bearer shares by inclusion of the word «bearer» before the words «share certificate» in the first sentence, by deletion of the words «or of a new share certificate» in the third paragraph and by addition of a new paragraph providing that in case of loss or mutilation of registered share certificates, such loss or mutilation will be noted and shareholders shall obtain statements of account;

16. amendment of article 8 to provide that the Corporation shall have power to impose restrictions necessary to ensure that no shares are acquired or held by persons which, in the opinion of the directors, may result in the Corporation incurring liability to taxation or suffering other disadvantages or resulting in a requirement of registration under the Investment Company Act of 1940 of the United States of America, deletion of the words «More specifically» and addition of the word «also» in the next sentence so as to start as follows «The Corporation may also restrict...»;

17. deletion in sub-paragraph (c) 1. and 3. of article 8 of the references to registered share certificates, deletion in sub-paragraph (c) 3. of article 8 of the reference to United States Dollars and change in the last paragraph of article 8 of the definition of a U.S. person;

18. deletion of reference to the first Annual General Meeting of shareholders in article 10;

19. inclusion in article 11 of a sentence that signed proxy forms of shareholders shall be deemed valid for reconvened Shareholders' Meeting unless revoked;

20. amendment of article 12 to provide for at least eight-days' notice period for mailing notices to shareholders;

21. amendment of article 14 to provide for a notice period for Board Meetings of 24 hours, to provide for the possibility of using teleconference means, to provide for a quorum for Board Meetings of two Directors present or represented, to provide for the casting vote of the chairman in case of equal votes, to change the wording relating to Circular Resolutions and to provide for possibilities of delegation of powers by the Board to Committees and set forth organisational rules for their Meetings;

22. replacement in the current third paragraph of article 16 of the words «European Economic Community» by the words «European Union», inclusion in the same paragraph of the words «and provided that such listing is secured within one year of the issue», regarding the admission to official listing in any of the stock exchanges of securities in which the Directors may decide to invest and deletion of the word «Western» before «Europe» under (ii);

23. amendment of article 16 by replacement of the last paragraph by a paragraph clarifying the conditions of the investment of up to one hundred per cent of the net assets in different transferable securities and by the inclusion of a last paragraph providing for the possibility for the Corporation to invest indirectly through wholly-owned subsidiaries;

24. inclusion in the last paragraph of article 17 of the reference to AMVESCAP PLC;

25. amendment of article 19 to provide for delegation to signatories acting either jointly or individually;

26. amendment of article 21 to provide for the redemption price being payable ten bank business days after receipt of the correct renunciation documentation and other documents as may be requested by the Corporation and insertion in the same sentence of a reference to applicable deferred sales charges to be deducted from the Net Asset Value;

27. deletion in the second paragraph of article 21 of the reference to the delivery of certificate or certificates;

28. inclusion in article 21 of provisions relating to

- the possibility to extend the payment period until proceeds of sales of investments can be repatriated,
- the payment of redemption proceeds in any freely convertible currency,
- the possibility for the Board to determine notice periods required for lodging redemption requests,
- the possibility for the Board to delegate the duty to accept redemption requests and make payment of redemption proceeds,
- the possibility to round down the redemption price,
- the possibility to satisfy redemption requests in kind,

- the irrevocability of requests for redemption,
- the cancellation of shares redeemed by the Corporation,
- the possibility and limitations to request conversion of shares, and addition at the end of the same paragraph of provisions for the redemption of individual holdings of shareholders with a value of less than equivalent of 500 United States Dollars or such other amount determined by the Directors as a minimum subscription amount for the class of shares concerned;

29. amendment of the first part of the first sentence of article 22 so as to read as follows: «The Net Asset Value of each class of shares for the purpose of the issue and redemption of shares pursuant to articles 21 and 24.»;

30. amendment of article 22 by rewording the circumstances under which the determination of the Net Asset Value of the shares of a class can be suspended;

31. amendment of the first paragraph of article 23 to change the method of calculation of the Net Asset Value of shares in order to take into account the existing possibility of different classes of shares;

32. insertion in section A. a) of article 23 of the words «or an call» with regard to the cash constituting the assets of the Corporation;

33. addition in section A. b) of article 23 of the words «certificates of deposit and promissory notes», with regard to the assets of the Corporation;

34. addition in section A. c) of article 23 of the words «futures contracts, asset backed securities, mortgage backed securities, swap contracts, contracts for differences, fixed rate securities, floating rate securities, securities in respect of which the return and/or redemption amount is calculated by reference to any index, price or rate, financial instruments» with regard to the assets of the Corporation;

35. addition in section A. d) of article 23 of the words «and not yet received by it, but declared to stockholders of record on a date on or before the dealing day as of which the Net Asset Value is being determined» with regard to all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions which are part of the assets of the Corporation;

36. amendment of section A. 2. of article 23 by the addition of the valuation of securities quoted or dealt in on any stock exchange at their latest available dealing prices or the latest available mid-market quotation;

37. amendment of article 23 by rewording section B. d) making specifically reference to provisions for liquidation expenses and addition in section B. e) of article 23 of the word «distributors» after the words «transfer agents.»;

38. addition in section B. e) of article 23 of a fuller description of expenses payable by the Corporation and constituting a part of its liabilities and deletion of the reference to promotion and advertising expenses;

39. addition to the section C. of article 23 of words providing for the management of each share class through a common portfolio and the rules determining the Net Asset Value of the common portfolio to be allocated to each class of shares;

40. amendment of section D. c) of article 23 providing for all investments, cash balances and other assets of the Corporation which are not expressed in the currency in which the Net Asset Value of the relevant class is denominated;

41. amendment of article 24 to provide that the price per share at which shares will be offered will be the Net Asset Value of the relevant class of shares plus dealing charges and/or commissions as provided by the sales documents, deletion of the maximum figure of those charges and commissions, deletion of the sentence relating to remuneration of agents acting in the placing of the shares and inclusion of wording to provide for the authority of the Board to accept subscriptions in kind;

42. deletion in article 25 of the reference to the first accounting period;

43. amendment of article 26 to provide for resolution of General Meeting of shareholders deciding distribution of dividends, to mention that no distribution may be effected if the share capital would become thereon less than the legal minimum, inclusion of a sentence relating to an equalisation account and authorisation of the Board to decide about automatic reinvestments.

No quorum is required for the Meeting and the passing of the Extraordinary Resolution requires the consent of two-thirds of the shares represented at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders who have already completed their proxy card for the first Meeting are not required to send a further proxy card for the reconvened Meeting, unless they wish to revoke their original proxy.

A letter to shareholders and proxy cards are available upon request at the registered office of the Corporation (Tel: 352 2547 01 203, Fax: 352 2547 01 609) and at the offices of INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, 12th Floor, Central, Hong Kong (Tel: 852 2842 7878, Fax: 852 2842 7299), INVESCO GLOBAL INVESTMENT FUNDS LIMITED, 11, Devonshire Square, London EC2M 4YR, England (Tel. 44 171 626 4741/9431, Fax: 44 171 710 4600) and INVESCO FONDSERVICE G.m.b.H., Bleichstrasse 60-62, 60313 Frankfurt am Main, Germany (Tel: 49 69 2980 7800, Fax: 49 69 2980 7241).

I (00570/584/148)

The Board of Directors.

ANDALOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.950.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 avril 2000 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en Euro, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (00670/534/19)

Le Conseil d'Administration.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 17 avril 2000 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (00932/802/19)

Le Conseil d'Administration.

MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.795.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 2000 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) conversion du capital en Euro;
- g) divers.

I (00933/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 13 avril 2000 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (00965/000/15)

Le Conseil d'Administration.

11217

SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 avril 2000 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (00969/755/18)

Le Conseil d'Administration.

WSP INVESTMENT, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.996.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 13 avril 2000 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

I (01051/000/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL AVIATION FUND, Société en Commandite par Actions.
Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.190.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le lundi 27 mars 2000 à 13.30 heures n'a pu délibérer valablement, le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint. En conséquence, les actionnaires d'INTERNATIONAL AVIATION FUND sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le vendredi 5 mai 2000 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport spécial du Gérant sur la demande de dissolution de la Société.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
4. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN à Luxembourg ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration du gérant INTERNATIONAL AVIATION S.A., leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représenté par les personnes présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Toute information est disponible sur simple demande auprès de la BBL ou du CREDIT EUROPEEN.

I (01055/755/28)

Le Gérant.

11218

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 12 April 2000 at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1999.
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1999, and profit and loss statement as at 31 December 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1999.
4. Change of the currency of the share capital from Luxembourg Franc into Euro from the social year beginning on the 1st January 2000, according to the law dated 10th December 1998.
5. Miscellaneous.

I (01058/005/18)

The Board of Directors.

EUROCLEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.453.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
6. Divers.

I (01060/005/19)

Le Conseil d'Administration.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01086/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EUROBRIDGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.206.

Les actionnaires de la société EUROBRIDGE, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sont, par la présente, invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 10.00 heures au siège de la société, 12, rue Goethe à Luxembourg, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999;
- Décharge pleine et entière accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999;
- Nominations statutaires;
- Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'aucun quorum pour les décisions portées à l'ordre du jour n'est requis et que les décisions seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée. Chaque actionnaire peut voter à toute assemblée par procuration.

Les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée, sont priés de le notifier à BANCA INTESA INTERNATIONAL le 20 avril 2000 au plus tard.

I (01103/000/24)

Le Conseil d'Administration.

FOODEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.019.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le mardi 11 avril 2000 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Informations à communiquer aux actionnaires sur la situation sociétair.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation du résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1997.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation du résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation du résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1999.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour les exercices 1997, 1998 et 1999.
6. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Démission en bloc du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
8. Dénonciation du siège social.
9. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

I (01113/687/26)

Le Conseil d'Administration.

EUREKO, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 71.571.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 2000 à 11.00 heures au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 1999 et du compte de profits et pertes pour l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Election et réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (01114/032/21)

Le Conseil d'Administration.

11220

FINANCIERE DE L'ELBE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.029.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 avril 2000 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01136/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CITIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.338.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, le vendredi 21 avril 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999;
- 2) Lecture et approbation du rapport du Commissaire Réviseur;
- 3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
- 4) Affectation du résultat;
- 5) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur pour l'exercice de leur mandat;
- 6) Nominations statutaires;
- 7) Divers.

La présente convocation est également adressée par pli séparé à tous les actionnaires nominatifs.

Afin de participer valablement à cette assemblée, les actionnaires sont invités à déposer leurs titres, soit au siège social de CitiBond, soit en Belgique, à l'une des agences de la CITIBANK ou FAMIBANQUE, Division CITIBANK BELGIUM, le 19 avril 2000 au plus tard.

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande au siège social de la Sicav.

I (01137/755/24)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 13 avril 2000 à 15.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1999.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1999; affectation du bénéfice.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Agents payeurs:

Pour les Pays-Bas:

- SNS REAAL GROEP N.V., Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch;

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- DekaBank (LUXEMBOURG) S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

Pour la France:

- Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, 56, F-75007 Paris;

- CNCE, rue de la Tombe Issoire, 29, F-75014 Paris;

Pour la Belgique:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

Pour l'Allemagne:

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse, 16, D-60325 Frankfurt am Main.

I (01152/755/40)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-RENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.166.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 13 avril 2000 à 15.30 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1999.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1999; affectation du bénéfice.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Tout actionnaire au porteur désirent être présent ou représenté à l'Assemblée Générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Agents payeurs:

Pour les Pays-Bas:

- SNS REAAL GROEP N.V., Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch;

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- DekaBank (LUXEMBOURG) S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

Pour la France:

- Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, 56, F-75007 Paris;

- CNCE, rue de la Tombe Issoire, 29, F-75014 Paris;

Pour la Belgique:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

Pour l'Allemagne:

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse, 16, D-60325 Frankfurt am Main.

I (01153/755/40)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 13 avril 2000 à 16.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1999.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1999; affectation du bénéfice.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Agents payeurs:

Pour les Pays-Bas:

- SNS REAAL GROEP N.V., Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch;

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- DekaBank (LUXEMBOURG) S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

Pour la France:

- Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, 56, F-75007 Paris;

- CNCE, rue de la Tombe Issoire, 29, F-75014 Paris;

Pour la Belgique:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Roi Parc, B-1000 Bruxelles;

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

Pour l'Allemagne:

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse, 16, D-60325 Frankfurt am Main.

I (01154/755/40)

Le Conseil d'Administration.

B.B.V. EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2000 à 11.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 31 décembre 1999, affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01155/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SO.PAR.TRANS. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (00236/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.055.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00413/795/17)

Le Conseil d'Administration.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.148.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 6, 2000 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Appointment of an additional Director
5. Miscellaneous.

II (00414/795/16)

The Board of Directors.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00476/795/17)

Le Conseil d'Administration.

MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.292.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00477/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 54.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00478/795/17)

Le Conseil d'Administration.

VALAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2000 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00581/006/15)

Le Conseil d'Administration.

CUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2000 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00582/006/15)

Le Conseil d'Administration.

FOXITEC S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.276.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2000 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00583/006/15)

Le Conseil d'Administration.

LIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme LIBELUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 avril 2000 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations.
- 5) Divers.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (00617/000/19)

Le Conseil d'Administration.

PRIVILEGE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.640.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of PRIVILEGE PORTFOLIO will be held at its registered office, 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, on Tuesday 4 April 2000 at 15.00 C.E.T. for the purpose of considering and voting on the following matters:

Agenda:

1. To receive and adopt the Directors' Report and the report of the Auditors for the year ended 31 December 1999.
2. To receive and adopt the Statement of Net Assets, Statement of Operations and Statement of Changes in Net Assets and in Issued Shares for the year ended 31 December 1999.
3. Discharge of the Directors and of the Auditors.
4. To appoint the Directors and to authorise the Directors to fix the Auditors' remuneration.
5. To appoint the Auditors.

Voting

The Resolutions may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the meeting.

Voting arrangements

In order to vote at the meeting, the holders of bearer shares must deposit their shares not later than 3 April 2000 either at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, and the relative deposit receipts (which may be obtained from the registered office of the Fund) must be forwarded to the registered office of the Fund to arrive not later than 3 April 2000. The shares so deposited will remain blocked until the day following the meeting or any adjournment thereof.

The holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present in person or represented by a duly appointed proxy.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office to arrive not later than 3 April 2000.

Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

II (00652/755/33)

The Board of Directors.

OMEGAPHI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.966.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 2000 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en Euro, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (00665/534/19)

Le Conseil d'Administration.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en Euro, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (00666/534/19)

Le Conseil d'Administration.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en Euro, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (00667/534/19)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIPAR, Société Anonyme,
(anc. Au Chauffage Moderne).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R. C. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au 40, Rangwée à Luxembourg (annexes Station Shell), le jeudi 6 avril 2000 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

II (00687/000/19)

Le Conseil d'Administration.

DRICLEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (00688/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (00689/029/20)

Le Conseil d'Administration.

NORDAN BETEILIGUNGS- UND FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.337.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (00690/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 avril 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00737/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GESTEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2000 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (00755/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2000 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (00756/000/15)

Le Conseil d'Administration.

11229

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2000 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (00757/000/15)

Le Conseil d'Administration.

EXXONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.886.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2000 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (00780/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.725.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2000 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00814/696/15)

Le Conseil d'Administration.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2000 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 3 avril 2000.

II (00842/755/22)

Le Conseil d'Administration.

WALLABIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2000 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Franc Luxembourgeois en Euro à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (00848/005/18)

Le Conseil d'Administration.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.788.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2000 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) conversion du capital en Euro;
- g) divers.

II (00924/045/18)

Le Conseil d'Administration.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le jeudi 6 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 1999.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions document 1 au plus tard pour le 29 mars 2000 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 29 mars 2000.

II (00942/004/23)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL SECURITIES FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 7.751.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains, par-devant notaire, le 6 avril 2000 à 15.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. et modification subséquente des articles 1, 19, 20 et 25 des statuts;
2. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de cinquante millions d'Euros (50.000.000,- Euros), avec pouvoirs donnés au Conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
3. Présentation d'un rapport du Conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'Euros (50.000.000,- Euros); représenté par cinquante millions d'actions autorisées d'une valeur nominale de un Euro (1,- Euro) chacune»;
et modification subséquente de l'article 7 alinéa 2 des statuts afin de supprimer toute référence à la date d'expiration précédente du capital autorisé et d'y insérer la date du 31 mai 2005 et de donner à la ligne 25 du second alinéa de cet article 7 la teneur suivante: «En ce qui concerne les actions ainsi souscrites ou vendues à leur valeur nette d'inventaire, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions ou ventes sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre ou à vendre».
5. Remplacement dans les statuts de toutes les références à l'ECU par une référence à l'Euro. En conséquence, les articles 5, 19, 21 et 24 des statuts seront modifiés;
6. Remplacement dans les statuts de toutes références à «Communauté Economique Européenne» («CEE») par une référence à «Union Européenne» («UE»). En conséquence, l'article 15 des statuts sera modifié;

Un exemplaire des statuts tels que proposés à l'assemblée générale extraordinaire est disponible au siège de la société et auprès des sociétés distributrices des actions de la société où chaque actionnaire peut en prendre connaissance et en obtenir copie.

L'assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est représentée. Les points à l'ordre du jour devront être approuvés par une majorité de 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- BANCA FIDEURAM S.p.A., 31, Piazzale Giulio Douhet, I-00143 Rome

(uniquement pour les actionnaires résidant en Italie, en indiquant le numéro du dossier titres maintenu auprès de ladite banque),

et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires nominatifs seront admis sur justification de leur identité à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'assemblée, fait connaître leur intention de participer à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra voter par procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la Société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

II (00960/256/50)

Le Conseil d'Administration.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.621.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2000 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Francs Français en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (00973/005/18)

Le Conseil d'Administration.

STALLEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.070.

Les actionnaires de la société sont priés d'assister, conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 5 avril 2000 à 11.00 heures du matin au 105, Val Sainte Croix à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pendant l'année 1998.
2. Vote sur le renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de six ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.
3. Vote sur l'abrogation de l'ensemble des dispositions des alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-deux millions (42.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par mille six cent quatre-vingts (1.680) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

II (01065/000/23)

Le Conseil d'Administration.

DDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2000 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (04555/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.